



Commission des finances et des affaires générales

5 - Administration générale

Prolongation du bail des locaux 'Passerelle 67' à STRASBOURG.

Rapport n° CP/2014/512

Service gestionnaire :

Direction de l'immobilier et des moyens généraux - Service stratégie immobilière

Résumé :

Faisant suite à la décision de principe de l'abandon du site 'Passerelle 67' au profit des sites 'Vauban' et 'Hirn', il est nécessaire de prolonger le bail de 'Passerelle 67' jusqu'au 31 décembre 2014 dans l'attente de la disponibilité des nouveaux locaux.

Lors de sa réunion du 26 mai dernier, le Conseil Général a approuvé le principe de la résiliation au 31 décembre, du bail des locaux du site « Passerelle 67 » à STRASBOURG-Meinau.

Les services concernés seront notamment redéployés sur le site de la rue Hirn, à proximité immédiate de l'Hôtel du Département, à la fois dans un immeuble à acquérir et dans des locaux à louer auprès d'Electricité de Strasbourg.

L'échéance normale du bail, après une première période de 6 ans, est fixée au 20 août prochain. A cette date, les locaux de remplacement ne seront pas disponibles.

Il est donc nécessaire de reporter au 31 décembre 2014, la date d'effet du congé initial donné par le Département pour le site de Passerelle 67.

Tel est l'objet de l'avenant n° 3 au contrat de bail d'octobre 2006 dont le projet est joint au présent rapport.

Cet avenant précise également les modalités de remboursement, au bailleur, du solde des surloyers restant dus au titre des travaux d'aménagement spécifiques demandés par le Département au moment de l'entrée dans les lieux et qui avaient été calculés sur une période de 9 ans.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve l'avenant n° 3 au contrat de bail du 6 octobre 2006 relatif aux locaux pris en location par le Département rue Livio et rue des Frères Eberts à STRASBOURG.

Cet avenant a pour objet de reporter la date d'effet du congé donné par le Département au 31 décembre 2014 et de préciser les modalités de versement du solde des surloyers restant dus.

La commission permanente autorise par ailleurs son président à signer cet avenant à conclure avec la société Icade Property Management à Aubervilliers, représentant la société SOGECAP à Paris La Défense, bailleur.

Strasbourg, le 23/06/14

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL